

DELIBERATION 2016-05

LE 21 JANVIER DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JANVIER DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD - M. PAINTRAND J.F. procuration M. LE BLEVEC - M. MARTIN-LAVAL B. procuration H. FONTVIEILLE - Mme LOPEZ M-F procuration M. DE BOISGELIN P. - Mme FASSIO I. procuration M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration M. NENCIONI S.

ABSENTS : M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTE EXCUSEE : Mme FABRY VERONIQUE

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES DANS LA Z.A.C. ROQUE FRAISSE

Le schéma d'organisation spatiale de la Z.A.C. Roque Fraisse a induit la création de voies nouvelles qu'il est aujourd'hui nécessaire de dénommer.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies :

- Voie 1 sur le plan : place Clara d'Anduze
- Voie 2 sur le plan : passage des Angrolas
- Voie 3 sur le plan : allée Charles Warnery
- Voie 4 sur le plan : rue du Chasselas
- Voie 5 sur le plan : rue Marius Ombras

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

| | |
|------------|-----------|
| Pour | UNANIMITE |
| Contre | |
| Abstention | |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, décide :

- **DE DENOMMER** les rues et place conformément au plan joint :

- Voie 1 : place Clara d'Anduze
- Voie 2 : passage des Angrolas
- Voie 3 : allée Charles Warnery
- Voie 4 : rue du Chasselas
- Voie 5 : rue Marius Ombras

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

